



## Réunion de la C.L.E du S.A.G.E de la Vire

Lundi 8 juin 2009 à 14 h 30  
CCASL, Saint-Lô

### Compte-rendu

#### Membres de la CLE présents ou représentés :

##### Collège des élus :

###### Étaient présents :

Madame Annie BIHEL, conseillère régionale de Basse-Normandie,  
Monsieur Lucien BOEM, conseiller général du canton de St-Jean-de-daye  
Monsieur Yves CORDON, président du SPEG de la Sienne,  
Madame Nicole DESMOTTES, déléguée à la communauté de communes de Vire,  
Monsieur Jean FAUVEL, maire de Neuilly la Forêt,  
Monsieur Stéphane GERMAIN, délégué à la communauté de communes de Canisy,  
Monsieur Philippe GOSSELIN, président de la communauté de communes de Marigny,  
Monsieur Daniel JORET, vice-président du syndicat mixte du Val de Vire,  
Monsieur Louis LELONG, conseiller général du canton d'Isigny-sur-Mer,  
Monsieur Paul METTE, vice-président de la communauté de communes de Vire,  
Monsieur Blaise MICARD, maire-adjoint de Landelle-et-Coupigny  
Monsieur Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon,  
Monsieur Dominique PAIN, président du syndicat mixte du Val de Vire,  
Monsieur Christian PERIER, délégué à la communauté de communes de l'Elle,  
Monsieur Roland PINEL, président du SIAEP de Saint Clair-sur-Elle,  
Monsieur Dominique QUINETTE, délégué de la communauté de communes de la Région de Daye.

###### Étaient représentés :

Monsieur Michel de BEAUCOUDRAY, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire,  
représenté par madame Françoise LOUIS, vice-présidente,

###### Étaient excusés :

Monsieur Albert BAZIRE, président de la communauté de communes de Sourdeval,  
Monsieur François BOULLLOT, maire adjoint de la ville de Saint-Lô,  
Monsieur Jean-Yves COUSIN, député-maire de Vire,  
Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS, vice-président du conseil régional de Basse-Normandie,  
Monsieur François DIGARD, maire de Saint-Lô,  
Monsieur Robert LEFRANCOIS, maire de Le Tourneur,

##### Collège des usagers :

###### Étaient présents :

Monsieur Joseph COSTARD, président de la section régionale conchylicole Normandie-Mer-du-Nord,  
Monsieur Gérard VOIDYE, président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire.

###### Étaient représentés :

Monsieur le président de l'union fédérale des consommateurs « Que choisir ? », par Monsieur Jacky HEBERT, vice-président,  
Monsieur le président de l'association « Pour la Vire », par monsieur Jacques GROULT, secrétaire,  
Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados, par monsieur GOSSET,  
Monsieur le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, par monsieur Pierre PINEL,  
Monsieur le président du comité départemental du canoë-kayak, par madame ASSELIN, directrice de l'ASEV canoë-kayak.

###### Était excusé :

Monsieur Auguste FOULON, président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche,

**Collège de l'Etat :**

Monsieur le directeur de l'agence de l'eau – direction territoriale des bocages normands représenté par madame Isabelle LE GRAND,  
Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Manche représentée par madame Sylvie ALLIX,  
Monsieur le directeur de l'environnement de Basse-Normandie représenté par madame Sonia BARON,  
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Manche, représenté par monsieur Rémy BRUN, responsable de la MISE,  
Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Manche, représenté par monsieur Eric PAIN, police de l'eau,  
Monsieur le directeur départemental de l'équipement, de l'agriculture et de la forêt représenté par monsieur Thierry ANTOINE,  
Monsieur le délégué régional de l'ONEMA, représenté par monsieur Arnaud RICHARD,  
Monsieur Mathieu ANFRAY, service départemental de l'Onema de la Manche.

**Était excusé :**

Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie,

**Techniciens présents :**

Madame Myriam BESSON, directrice de la fédération départementale des chasseurs de la Manche,  
Madame Pascale LOHIER, ville de Vire,  
Madame Audrey CHARDON, association « Pour la Vire »,  
Madame Stéphanie LEGENDRE, SAGE de la Vire,  
Madame Isabelle PULCHALSKI, conseil régional de Basse-Normandie.  
Monsieur Dominique LOYANT, communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise.

Membres en exercice	61
Membres présents	25
Nombre de pouvoirs	0

Le 8 juin 2009 à 14h30, la troisième réunion de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. de la Vire s'est tenue dans les locaux de la communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise, sous la présidence de Monsieur GOSSSELIN, président de la C.L.E.

Le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE est approuvé à l'unanimité.

Le président informe les membres de la Commission que l'avis rendu le 27 avril dernier sur le projet de SDAGE a été transmis à Messieurs les Préfet de la Manche et du Calvados et Monsieur le Président de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le président présente l'ordre du jour :

- 1 - Adoption des règles de fonctionnement du SAGE,
- 2 - Adoption de l'état des lieux,
- 3 - Présentation de la phase de diagnostic.

## **1 - Règles de fonctionnement de la CLE**

Conformément à l'art. R. 212-32, le président soumet de nouveau au vote de la CLE le projet de « règles de fonctionnement » transmis le 16 avril 2009.

Le projet a été retiré du vote lors de la dernière commission faute de quorum (les deux tiers des membres présents ou représentés sont nécessaires pour le vote des règles de fonctionnement).

Le projet n'appelle pas de remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Concernant la composition de la CLE, la demande suivante est formulée :

En application de l'article 1-II de l'arrêté de 2007, le collège des « représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées » se compose des présidents de ces structures et ne prévoit pas de suppléant.

Les représentants des usagers souhaitent avoir la possibilité de se faire représenter en cas d'indisponibilité afin de ne pas entraver le bon déroulement du SAGE, ce qui semble pour l'instant impossible. Le président donne son accord pour saisir le préfet sur la possibilité de réviser l'article concerné.

Par ailleurs, Monsieur Gosselin relaie la demande de Monsieur François DIGARD de siéger à la CLE en tant que président du Syndicat de Développement du Saint-Lois, désormais propriétaire de la Vire en aval de Pont-Farcy.

## **1 – Etat des lieux du SAGE**

Stéphanie LEGENDRE, animatrice du SAGE, présente la synthèse de l'état des lieux du SAGE. Le document a été transmis aux membres de la commission les 16 avril pour corrections. Les retours sont attendus pour le 25 mai au plus tard.

Le diaporama présenté en séance est joint au compte-rendu.

La présentation a appelé les remarques suivantes :

Joseph Costard : Les sites de production ostréicole sont classés en B et risquent un déclassement en C avec une obligation de traitement thermique en conserverie. La

profession est confrontée à un double phénomène : les règles se durcissent en même temps que la qualité de l'eau se dégrade.

Eric Pain : l'état biologique de la baie est satisfaisant. Il ne faut pas confondre les classements conchylicoles qui mesurent la concentration des polluants dans la chaîne trophique et la concentration des métaux lourds dans les eaux.

Lucien Boëm : le phosphore est identifié comme l'une des sources de la dégradation de la qualité des eaux. Sait-on d'où il vient ?

Stéphanie Legendre : les sources anthropiques de phosphore sont partagées entre les secteurs urbain, industriel et agricole. Globalement, ces sources peuvent être diffuses (ruissellement urbain et agricole...) ou ponctuelles (rejets des stations d'épuration domestiques et industrielles...).

L'état des lieux est téléchargeable sur le site du sage à l'adresse suivante : [www.sage-vire.fr](http://www.sage-vire.fr)

L'état des lieux est adopté à l'unanimité.

## **1 – Diagnostic du SAGE**

Stéphanie LEGENDRE présente la proposition des axes retenus pour l'élaboration du diagnostic. Le document est joint au dossier de séance ainsi qu'au présent compte-rendu.

Il est proposé d'étudier les trois axes suivants :

### **a. Les risques liés au fonctionnement hydrologique**

- Le SAGE portera son attention sur la vulnérabilité du bassin en période de sécheresse (vulnérabilité naturelle renforcée par les prélèvements) et sur les risques liés aux inondations (notamment sur la basse Vire).

### **b. La vulnérabilité de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**

- L'accent sera mis sur le potentiel biologique fragile de la Vire et de ses affluents, avec la présence de nombreuses espèces piscicoles migratrices.
- Les conditions hydromorphologiques dégradées notamment sur la masse d'eau HR317 de Pont-Farcy aux Claies de Vire occuperont une part importante des réflexions. L'état hydromorphologique de la partie amont du bassin (Virois) et des affluents ne doit pas être négligé.
- L'enrichissement des eaux en phosphore ainsi que la vulnérabilité du bassin au risque de ruissellement et d'érosion sont également retenus par la CLE comme axes de travail.
- Le rôle majeur des milieux aquatiques humides et des mares est validé. Réparties sur l'ensemble du bassin, ces zones humides sont encore mal identifiées en dépit du rôle régulateur essentiel qu'elles jouent dans la gestion de l'eau et la biodiversité.
- En ce qui concerne les eaux souterraines, l'accent sera mis sur la partie aval du bassin dégradée par les pesticides,
- Pour les eaux littorales, la CLE se penchera sur l'antagonisme entre des eaux littorales relativement préservées au regard de la DCE et des connaissances actuelles et des usages conchylicoles en difficulté.

### **c. L'analyse de la satisfaction des usages actuels au regard des potentialités de la ressource et des milieux aquatiques**

- En matière d'eau potable, le diagnostic étudiera les éléments suivants : une problématique quantitative forte avec un bassin globalement déficitaire (20% de

l'eau consommée est importée) et à risque de tension sévère lors des épisodes de sécheresse, une ressource souterraine localement dégradée (voir le point c.).

- Deux activités économiques sont identifiées comme étant directement dépendantes de la ressource en eau : la conchyliculture et l'hydroélectricité. La conchyliculture est une activité économique majeure en Basse-Normandie. Une gestion de l'eau appropriée sur le bassin est demandée par la profession et sera étudiée par la CLE. L'état des lieux du SAGE a montré que l'hydroélectricité ne représente pas d'enjeu sur la Vire et que son potentiel de développement est très faible.
- 5 usages de loisir liés à l'eau sont recensés sur le bassin : le canoë-kayak, la pêche, la voie verte, la navigation et la chasse. Les attentes en termes de qualité d'eau et surtout de gestion des niveaux d'eau sont parfois contradictoires.

### **Objectif du diagnostic :**

Le diagnostic analysera les divergences et convergences des besoins des différents acteurs du bassin, entre eux et vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau (ex : fonctionnalité des milieux et production d'eau potable...). Il identifiera les conflits actuels ou potentiels (ex : reconquête de la qualité des milieux et production hydroélectrique...).

### **Fonctionnement des groupes de travail pour l'élaboration du diagnostic :**

Pour l'élaboration du diagnostic, il est proposé de poursuivre sur le même mode de fonctionnement en reconduisant les trois groupes de travail thématiques : « quantité », « milieux et usages » et « qualité ». A noter qu'un groupe de travail inter-Sages Vire / Douve-Taute s'est réuni pour la première fois en décembre 2008. Il traitera de toutes les questions de la baie des Veys communes aux deux Sage.

Il est également proposé de réunir davantage le bureau pour faire le lien entre les 3 groupes de travail.

A 17h00, l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance.

Le Président du SAGE de la Vire,

Philippe GOSSÉLIN.